



Financer l'amélioration énergétique des bâtiments publics des collectivités en région Auvergne-Rhône-Alpes

Mémento des financements 2018

Le parc des bâtiments publics des collectivités consomme 24 TWh/an pour une facture annuelle de l'ordre de 2 Md€ (*Enquête ADEME 2012, Communes et EPCI uniquement*). La réduction de ces consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre (GES) associées est donc un enjeu majeur pour la transition énergétique de notre pays. Comme ce parc représente une surface d'environ 280 millions de m², sa rénovation est un chantier de taille nécessitant un engagement et des ressources dans la durée. La question financière, est bien sûr primordiale, et pour financer l'amélioration énergétique du parc de bâtiments, AMORCE encourage les collectivités à :

- Dimensionner les opérations d'amélioration de manière optimale ;
- Repérer les sources de financement existantes et mobiliser les plus pertinentes ;
- Innover et expérimenter dans les montages financiers.

Dans ce sens, AMORCE participe au projet SHared Knowledge for Energy Renovation of buildings for Public Administrations (SHERPA), qui vise à faciliter la multiplication des projets des maîtres d'ouvrage publics par l'échange d'informations ou de pratiques, et l'expérimentation d'outils techniques ou financiers. **Le recensement des principaux modes de financements mobilisables pour les actions d'amélioration énergétique des bâtiments publics des collectivités ou de leurs groupements, objet de la présente note, fait partie des actions à mener dans le cadre de SHERPA.**

A noter que toutes ces aides ne sont pas nécessairement cumulables entre elles. Par exemple les aides de l'ANAH et du Fonds Chaleur ne sont pas cumulables avec les CEE. Le temps d'instruction entre le dépôt de dossier et le retour est très variable en fonction des aides demandées et peut être long. De plus, la demande d'aide doit bien souvent être effectuée avant le démarrage du projet. Ce sont autant d'informations dont il faudra tenir compte dans son plan de financement.

Avec ce document, AMORCE propose ainsi un aperçu synthétique des principales sources de financement existantes pour soutenir les collectivités dans leur démarche de rénovation du patrimoine, ainsi que les aides sous forme de conseil et d'ingénierie. Chaque dispositif est accompagné d'un lien et le cas échéant d'un contact pour en savoir plus et pour obtenir rapidement une information exhaustive.

Le choix a été fait de mentionner les programmes finançant directement les maîtres d'ouvrage plutôt que les grands fonds d'État qui alimentent ces programmes. Ainsi, le 3ème volet du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA 3) ouvert depuis 2016 et doté de 10 milliards d'euros, ne figure pas en tant que tel dans cette grille. En effet, le financement au coup par coup semble de plus en plus courant et ce sont donc les Appels à Projets (AAP) et les Appels à Manifestations d'Intérêt (AMI) alimentés par ces fonds qui sont mis en avant.

1 - Financements nationaux des actions d'amélioration énergétique du patrimoine des collectivités ou de leurs groupements

Invest. *	Ingé. *	Nature et objet	Géré par	Remarques 2018	En savoir +
✓		CEE : Certificats d'Économies d'Énergie. Deux solutions pour les collectivités : déposer leurs dossiers CEE en propre ou conclure un partenariat en amont avec un obligé (fournisseur d'énergie). Les collectivités peuvent aussi participer à des programmes CEE, comme le SLIME (Services Locaux d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie) centré sur la précarité énergétique.	Dispositif piloté par le ministère de la Transition énergétique et solidaire et mis en œuvre par les obligés et les éligibles	Mai 2018, la valeur des CEE est de l'ordre de 4,5 €/MWh cumac. Le taux de financement est très variable en fonction des fiches opérations concernées, et du prix des CEE. Il va de 2-3% pour un raccordement à un réseau de chaleur à 100% pour des opérations d'isolation spécifiques.	[AMORCE 2017d] [AMORCE 2016a] Programmes CEE
✓		TVA réduite à 5,5% sur les factures d'énergie pour les réseaux de Chaleur sur la part abonnement et sur la part fourniture pour ceux alimentés à plus de 50% d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R).	Appliquée par l'exploitant ; contrôlée a posteriori par la DGFIP	Près de 70% des réseaux de chaleur -comptant pour 75% de l'énergie livrée- en ont bénéficié en 2016.	Voir FAQ d'AMORCE sur les RCU [AMORCE 2017e]
✓	✓	Aides ADEME : diagnostic et étude de projet, méthanisation, recherche, observatoires, postes de conseiller ou d'animateur, contrats d'objectifs. Des aides spécifiques pour le développement des projets de mobilisation d'EnR&R, via un réseau de chaleur notamment, par le biais du Fonds Chaleur géré par l'ADEME (subventions et aides remboursables).	ADEME Nationale pour les AAP et AMI. ADEME régionale ARA	Aides régionales au cas par cas et aides nationales en réponse à des appels à projets (AAP) ou appel à manifestations d'intérêt (AMI). Pour le Fonds chaleur, le montant moyen des subventions varie entre 20 et 40% des investissements globaux avec une enveloppe annuelle d'environ 200-220 M€.	Mode d'emploi des aides de l'ADEME Site ADEME AAP
✓		FSIL : Fonds de Soutien à l'investissement public local. Rénovation thermique, transition énergétique, énergies renouvelables, mise aux normes des équipements publics, développement d'infrastructures en faveur de la mobilité, infrastructures en faveur de la construction de logements.	Préfectures de département	Fonds du Ministère de la cohésion des Territoires (MCT). 1,2 milliard d'euros en 2017, il a été porté à 1,66 milliard en 2018, dont 1 milliard dédié à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).	Détail site internet
✓		Contrat de performance énergétique (CPE) : Contrat entre un maître d'ouvrage (public ou privé) et un opérateur qui s'engage sur des objectifs chiffrés de performance énergétique sur plusieurs années	Régi par le code des marchés publics pour les acteurs publics.	Deux types de CPE pour les maîtres d'ouvrage publics : le Marché Global de Performance énergétique (MGPE) - aucun financement de l'investissement prévu par l'opérateur - et le Marché Public de Performance Énergétique (MPPE) pour lequel un financement est possible.	[ADEME 2016]
✓		Intracting : Co-financement par des avances remboursables de travaux d'optimisation énergétique permettant de dégager des économies d'énergie. Ces économies sont ensuite affectées aux remboursements des avances consenties.	Caisse des Dépôts	La Caisse des Dépôts apporte une avance remboursable de 50% du montant des travaux. Montants types de 500 k€ à 5 M€ de travaux versés en 2 ou 3 tranches. Taux de rémunération de 2% avec un temps de retour de 10 ans max. Un économe de flux doit être nommé.	Détail CDC
✓		Prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations : Eco-Prêts, Prêts à la réhabilitation, Prêts Politique de la Ville, Prêt GPI AmbRE, Prêt au Secteur Public Local	Caisse des Dépôts	Différents prêts distribués par la Caisse des Dépôts. Les taux varient entre taux Livret A -0,75% à +1,3% pour des durées allant de 5 à 40 ans.	[CDC 2016]
✓		Prêt BEI - La Banque Postale : Optimisation énergétique des bâtiments publics pour des travaux de construction de bâtiments, de rénovation, d'amélioration de l'éclairage public et de production des énergies renouvelables.	La Banque Postale	Enveloppe de 100 M€. Taux fixe ou taux révisable (Euribor) sur une durée pouvant aller jusqu'à 25 ans, bénéficiant d'une décote grâce à la ressource BEI. Juin 2018, taux fixe < 1,40%. Possibilité d'intégrer une phase de mobilisation pouvant aller jusqu'à 18 mois.	Voir détail sur site LBP
✓		Prêt BEI - Crédit Agricole : Prêts bonifiés grâce à la ressource BEI. Projets EnR, biomasse, et rénovation énergétique entre autres.	Crédit Agricole	Différentes enveloppes pour un total de 425 M€ sur les actions air-énergie-climat.	Site Crédit Agricole
✓		Fonds National d'Aménagement et de Développement du territoire (FNADT) : Financement des dépenses de fonctionnement ou d'investissement relatives au développement durable des territoires.	Préfectures de région	Fonds composé de 2 sections : une générale et une régionale qui permet de financer les contrats de projets État-Région.	Site du MCT

2 - Financements régionaux des actions d'amélioration énergétique du patrimoine des collectivités ou de leurs groupements en région Au-RA

Invest. *	Ingé. *	Nature et objet	Géré par / Contact	Remarques 2018	En savoir +
✓		SPL Oser : Société Publique Locale d'efficacité énergétique dont la Région est actionnaire majoritaire. Assiste les collectivités dans leurs actions de réduction de consommations énergétiques, et aide à la recherche de financement.	Société Publique Locale. 04 76 22 55 34.	Pas de subvention, mais la SPL Oser propose aussi des solutions de tiers financement.	Site SPL
✓		Département de l'Ain : Le département consacre une dotation territoriale de 7 M€ annuelle pouvant financer tout type de projet des collectivités de l'Ain, et notamment de rénovation énergétique.	Service développement des territoires : Jean-philippe.garin@ain.fr 04 74 24 48 18	Le taux de financement maximum pour les communes est de 15%, et de 25% pour les EPCI. Plafond de 1 M€ pour communes comme EPCI.	Site du département de l'Ain
✓		Département de l'Allier : Le département dispose d'une enveloppe de 50 M€ pour la période 2016-2020 pour soutenir les projets des communes dans différents domaines (patrimoine, énergie, voirie...).	Accueil département : 04 70 34 40 40	Concernant le dispositif d'aide à la rénovation énergétique, il ne concerne que le parc locatif communal. Taux de financement plafond de 30% pour un montant versé de 300 k€ maximum. Aides également pour la création de chaudières à bois et réseaux de chaleur.	Site du département de l'Allier
✓		Aides du Département de l'Ardèche : Le département accompagne les collectivités dans les changements à anticiper en matière de sobriété et d'efficacité énergétique.	Direction des territoires : ddt@ardeche.gouv.fr 04 75 65 50 00	Taux de subvention de 20% maximum dans la limite de 50 k€ par bâtiment et 200 k€ par maître d'ouvrage. Le bâtiment rénové doit bénéficier a minima d'un classement C.	Site du département de l'Ardèche
✓		Département du Cantal : Pas d'aide dédiée au soutien des travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics. Toutefois des aides peuvent être accordées dans le cadre du Fonds Cantal Solidaire et Cantal Développement.	Attractivité et dev. du territoire : cdebladis@cantal.fr 04 71 46 21 78	Ces fonds subventionnent des opérations permettant la réalisation de projets d'équipements dont des travaux concernant les bâtiments publics. Taux de subvention plafond de 30 à 50%.	Site du département du Cantal
✓	✓	Département de la Drôme : Pas d'aide spécifique aux travaux de rénovation des bâtiments publics. Plusieurs dispositifs d'aides aux territoires drômois peuvent tout de même subventionner ce type de projet, comme les dotations cantonales pour les projets patrimoniaux, les aides aux grandes villes ou encore la ligne complémentaire « +10% Patrimoine ».	Service Relation avec les collectivités : 04 75 79 26 26	Les taux de subvention peuvent aller jusqu'à 70%.	Site du département de la Drôme Guide aides ingénierie
✓		Département de l'Isère : Pas de dispositif spécifique d'aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics. Toutefois, enveloppe de 25 M€ de dotations territoriales pour 2018 qui peut éventuellement subventionner de tels projets.	Service collectivité locale et partenariat : Jean-michel.liege@isere.fr 04 76 00 60 64	Les modalités sont différentes pour chaque intercommunalité. Les taux de subvention peuvent aller de 20% à 80% dans certains cas, pour des montants d'aides pouvant atteindre 500 k€.	Site du département de l'Isère
✓		Département de la Loire : Dispositif d'accompagnement des collectivités 2017-2021 doté de 122 M€ et composé de 5 outils mobilisables en fonction des collectivités concernées (communes rurales, urbaines, intercommunalités) pour tout type de projet d'aménagement et de développement du territoire.	Resp. accompagnement des collectivités : Frederic.kostka@loire.fr 04 77 48 43 57	Taux de financement jusqu'à 50% en fonction des projets. Pas de montant plafond dans le cadre de projets territorialisés.	Site du département de la Loire
✓	✓	Département de la Haute-Loire : Le Fonds 199 dispose d'une enveloppe de 5 M€ répartis sur 2016-2021 pour tout type de projet. Le dispositif Contrat 4311 permet également d'effectuer des opérations de rénovation énergétique entre autres. Enveloppe de 30 M€ pour 2018-2021. Le département propose aussi des aides à l'ingénierie.	Service démarche de territoire : 04 71 07 43 48	Fonds 199 uniquement pour les communes de moins de 1 000 habitants. Plafond de 40% pour une assiette de 50 k€. Pour le Contrat 4311, il n'y a pas de plafond, les négociations se font directement avec le département.	Site du département de la Haute Loire
✓	✓	Département du Puy-de-Dôme : Le dispositif Cocon 63 permet de subventionner l'isolation des combles et rampants des bâtiments publics. Le Fonds d'Intervention Communale (FIC) peut également subventionner des projets de rénovation énergétique et l'ADIT 63 offre un panel de services d'ingénierie.	Service aménagement et développement : 04 73 42 71 27	Les subventions du dispositif Cocon 63 sont généralement de l'ordre de 80%. Concernant le Fonds d'Intervention Communale, le taux de subvention peut aller jusqu'à 30% en fonction du nombre d'habitants. Un coefficient de solidarité propre à chaque commune rentre aussi en compte.	Site du dép. du Puy de Dôme Cocon 63 ADIT 63
✓		Département de la Savoie : Le Fonds Départemental d'Équipement Des communes (FDEC) peut permettre de financer des travaux de rénovation énergétique avec son enveloppe de 3 M€ par an.	Service Développement local : Jennifer.arzel@savoie.fr 04 79 96 74 10	Le taux de subvention plafond est de 60% sur une assiette maximum de 300 k€. Les travaux doivent respecter les normes de résistance thermique fixées par le département pour être éligibles à la subvention.	Site du département de la Savoie
✓	✓	SYANE : Syndicat des Énergies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie. Il n'y a pas à notre connaissance d'aides au niveau du département, mais le SYANE propose un soutien financier et technique depuis 2012 à travers son appel à projet « rénovation énergétique des bâtiments publics ».	Cécile Pourrat 04 50 52 85 21	1 M€ de subventions distribuées en 2017 au total pour 17 projets. Plafond à 30% de taux de financement et 80 k€ d'aide.	SYANE
✓		Département du Rhône : L'appel à projet partenariat territorial permet de financer des opérations de rénovation énergétique.	Pôle développement local et mobilité : Anne-laure.gavoille@rhone.fr 04 72 61 72 77	Il n'y a pas de montant plafond pour l'aide, mais le taux de financement ne peut pas dépasser les 50%. Clôture des candidatures pour 2018 le 26 mai.	Site du département du Rhône

* aide à l'investissement ou à l'ingénierie

3 - Documents

- [CDC 2016] *Collectivités, des prêts adaptés à tous vos projets*. Groupe Caisse des Dépôts, mai 2016
https://www.prets.caissedesdepots.fr/IMG/pdf/plaquette_collectivites.pdf
- [DGEC 2016] *Guide des principaux dispositifs d'aide pour la transition énergétique à destination des collectivités*. Direction Générale de l'Énergie et du Climat, avril 2016
http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Guides_des_dispositifs-4_cle5893ac.pdf
- [AMORCE 2018] *Repères sur les coûts et financements des PCAET - ENP42*, AMORCE, janvier 2018
- [AMORCE 2017d] *CEE - Habiter Mieux et collectivités - ENT22*, AMORCE, avril 2017
- [AMORCE 2016a] *Certificats d'économies d'énergie : 50 questions pratiques pour les collectivités - ENE02*, AMORCE, août 2016
- [AMORCE 2017e] *Guide l'Élu et les réseaux de chaleur - RCP25*, AMORCE, août 2017
- [ADEME 2016] *Contrat de performance énergétique - ADEME*, mars 2016
<http://www.rhone-alpes.ademe.fr/sites/default/files/files/mediatheque/publications/contrat-performance-energetique-retour-experiences.pdf>

4 - Sites utiles

- AMORCE : <http://www.amorce.asso.fr/fr/>
- SHERPA: <https://sherpa.interreg-med.eu/> - <https://sherpa.interreg-med.eu/>
- Caisse des Dépôts : <https://www.prets.caissedesdepots.fr/-collectivites-.html>
- DREAL: <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/>
- ADEME-Au-RA: <http://www.auvergne-rhone-alpes.ademe.fr>
- Région Au-RA: <https://www.auvergnerhonealpes.fr/>

5 - Pour aller plus loin...

CONTACTEZ-NOUS :

Fabien MOUDILENO, fmoudileno@amorce.asso.fr, Romain DEVAUX, rdevaux@amorce.asso.fr, Paul VIENNE pvienne@amorce.asso.fr
18 rue Gabriel péri 69100 VILLEURBANNE.

PARTICIPEZ AUX ECHANGES DU RESEAU : [Groupes d'échanges d'AMORCE](#) : Planification, Rénovation, Certificats d'économies d'énergie (CEE), Lutte contre la précarité énergétique, Énergies renouvelables, Distribution d'énergie, Réseaux de chaleur, etc.

ADHEREZ AU RESEAU AMORCE : <http://www.amorce.asso.fr/>

NB : L'article L3232-1-1 du CGCT donne aux Conseils Départementaux la possibilité de mettre à disposition des communes ou EPCI une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine de l'aménagement et de l'habitat (entre autres compétences) formalisée dans une convention. Le Département ne pourra déléguer ces missions d'assistance technique qu'à un syndicat mixte dont il est membre. Certains Départements ont créé des syndicats mixtes à qui ils ont délégué cette compétence.

AMORCE est seule responsable du contenu de ce document. L'autorité de gestion du programme MED ne peut être tenue pour responsable d'aucun usage qui pourrait être fait de l'information contenue dans le présent document.

